

Le sacrement de pénitence chez les Orientaux

POUR ce qui touche la pénitence, et plus précisément la Pénitence sacramentelle, on peut répartir les Églises orientales en deux grands groupes¹ : 1) les Églises autres que les Églises de tradition byzantine; 2) les Églises de rite byzantin. Dans la première catégorie on peut faire une subdivision entre les Églises selon qu'elles sont, ou non, unies à Rome, vous verrez pourquoi dans quelques instants.

Je serai très bref sur la première catégorie puisque à l'heure actuelle, sauf aux Indes, elle ne compte plus qu'un nombre extrêmement faible de fidèles. Les Églises dissidentes, hélas! ont perdu toute vitalité, aussi bien théologique que pastorale, et les communautés unies à Rome sont entièrement ou quasi entièrement sous l'influence latine. C'est pourquoi j'ai été obligé, en matière pénitentielle, de faire cette distinction. En fait, les Églises unies à Rome ont en général purement et simplement adopté le rite latin.

Un mot d'abord de cette vénérable et si archaïque Église syrienne-orientale dite nestorienne, qui, sous le nom d'Église syro-malabare, garde une grande importance dans l'Inde du Sud. Chose étrange, sa tradition paraît ignorer complètement l'existence d'un sacrement de pénitence. Lorsque le premier patriarche qui ait réalisé l'union avec Rome au début du 16^e siècle, Jean Suluqua, fut interrogé à Rome sur sa foi et qu'on en arriva à la pénitence, il ouvrit de grands yeux et déclara qu'au cours de toute sa formation monastique on ne lui avait jamais parlé de cela. Et, de fait, les érudits modernes ont tout au plus trouvé

1. En dehors d'informations dispersées dans le *D.T.C.*, art. : « Absolution, Confession », notices relatives à la théologie sacramentaire des diverses Églises, il n'existe guère de facilement accessibles en français que quelques travaux sur la pénitence dans les Églises de tradition byzantine. C. KOROLEVSKIJ : *Administration du sacrement de pénitence dans le rite byzantin* (Stoudion, 1925, pp. 36-45, 97-110, 125-136); E. VOGEL : *La discipline pénitentielle dans l'Église orthodoxe de Grèce* (*Rev. Sc. Rel.*, 1953, pp. 374-399); M. F. SCHMID : *Pénitentiels byzantins et occidentaux* (Actes du VI^e Congrès d'Études byzantines, Paris, 1951, pp. 159-163). Pour les Églises de Syrie on se reportera aux ouvrages de P. W. DE VRIES : *Sakramententheologie bei den syrischen Monophysiten* (O.C.A., 125, Rome, 1940) et *Sakramententheologie bei den Nestorianern* (O.C.A., 133, Rome, 1947).

une ou deux vagues allusions dans des textes très anciens. Il semble que cette Église en soit restée, au fond, à l'attitude des tout premiers siècles².

Il y a, sans doute, un rite de réconciliation des apostats qui remonte au 8^e siècle. On a essayé, à l'époque moderne, de l'adapter pour fournir matière à une liturgie du sacrement de pénitence pour laquelle il n'est point fait. Aussi les Églises unies à Rome ont-elles purement et simplement adopté le rite romain.

Il en va tout autrement chez les Syriens occidentaux où, au contraire, la théologie et la pratique de la pénitence sont extrêmement développées. Canonistes, moralistes et théologiens ont multiplié les réponses touchant les problèmes de théologie morale et de casuistique. On dispose d'au moins trois formulaires pénitentiels. A l'heure actuelle chez les catholiques on utilise le rite latin; signalons simplement qu'il y a possibilité de reprendre, comme formule absolutoire, une formule traditionnelle qui est attribuée à Denys Bar Salibi (12^e siècle)³.

Le rite syrien — comme le rite copte et même, nous le verrons, le rite byzantin — distingue deux formules absolutoires, l'une qui suit l'aveu, et l'autre qui suit l'exécution de la pénitence, de « l'épitimie » disent les Byzantins. Évidemment, du point de vue de notre théologie, il semble bien que seule la seconde pourrait être considérée comme la forme du sacrement; mais pouvons-nous introduire ces précisions chez les Orientaux ?

Les Coptes, eux, semblent avoir presque perdu l'usage pratique de la pénitence à la suite des invasions arabes. Et même, au cours du 12^e siècle, une grande controverse s'éleva touchant l'abolition complète du sacrement de pénitence. Il fallut une intervention de l'Église sœur jacobite-syrienne — l'Église syrienne occidentale dont je viens de parler — pour rappeler aux Coptes que la tradition de l'Église reconnaît un pouvoir de remettre les fautes par la parole de l'évêque ou du prêtre. Depuis, les Coptes conservent en principe un rituel de pénitence, mais les dissidents, d'après les questions que j'ai pu poser lors de séjours en Égypte, semblent n'en user pratiquement jamais. On

2. I. M. Vosté : *La Confession chez les Nestoriens* (Angelicum, VII, 1930, pp. 17-26). Les deux témoignages les plus significatifs sont ceux du catholicos Isho'yab I (581-596) dans sa lettre à l'évêque Jacques de Darai (CHABOT : *Synodicon Orientale*, pp. 433-435) et du catholicos Timothée I (728-823), *Epist.* (éd. O. Braun, Rome, 1914, p. 21).

3. Il s'agit de la formule qui figure dans le Pontifical de Michel le Grand (c. 1170) qui vient d'être officiellement promulgué, après révision, pour l'usage des Syriens catholiques : « Que ce péché soit enlevé de ton âme et de ton corps, au nom du Père, Amen. Sois-en purifié et sois sanctifié au nom du Fils, Amen. Que tu sois jugé digne de participer aux saints sacrements au nom de l'Esprit-Saint, Amen. »

se confesse à l'encensoir. C'est un usage qui s'introduisit, semble-t-il, après l'occupation arabe, alors qu'il était souvent difficile de trouver un confesseur.

Ceci, d'ailleurs, est assez général chez les Orientaux. On trouve chez les Syriens, peut-être même chez les Arméniens, le caractère purificateur de l'encens. Aussi, lors du grand encensement par lequel s'ouvre la liturgie, pendant que le diacre ou le célébrant parcourt la nef, chacun murmure ses fautes sous l'encensoir, et le prêtre donne ensuite une absolution générale qu'on appelle « l'absolution au Fils », dont je vais vous lire le texte parce que c'est celui qui a été retenu comme formule d'absolution par les Coptes catholiques à l'époque moderne.

Seigneur Jésus-Christ, Fils unique et Verbe du Père, qui avez rompu les liens de nos péchés par votre Passion salutaire et vivifiante, qui avez soufflé sur la face de vos saints apôtres en leur disant : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; vous qui, par vos saints apôtres, avez accordé à ceux qui sans cesse exercent les fonctions sacerdotales dans votre Église de remettre les péchés sur la terre, de lier et de délier tous les nœuds de l'iniquité, nous implorons votre bonté, ô ami du genre humain, pour vos serviteurs, mes pères et mes frères, pour mon humilité et pour nous tous qui inclinons nos fronts devant votre sainte gloire. Traitez-nous avec miséricorde et brisez les liens de nos péchés; si nous avons failli contre vous sciemment ou par ignorance, par faiblesse, par parole, par action ou par omission, vous qui connaissez la fragilité humaine, ô Dieu de bonté et d'amour, de grâce pardonnez-nous nos péchés, bénissez-nous, purifiez-nous, absolvez-nous et absolvez tout votre peuple. Remplissez-nous de votre crainte, formez-nous à l'accomplissement de votre volonté, parce que vous êtes notre Dieu; et à vous sont dus la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint-Esprit, vivifiant et consubstantiel, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Et voici alors la formule proprement absolutoire :

Que tous vos serviteurs, les ministres en ce jour, l'higoumène, le prêtre, le diacre, les clercs, tout le peuple et mon humilité, soient absous de la bouche de la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit, de la bouche de l'Église de Dieu, une, unique, sainte, catholique et apostolique, de la bouche des douze apôtres et du contemplateur de la divinité, Marc l'apôtre, l'évangéliste et le martyr, de la bouche de saint Athanase l'apostolique, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Basile et de saint Grégoire, de la bouche des 318 Pères de Nicée, des 150 de Constantinople, des 200 d'Éphèse, des 630 de Chalcédoine, et de l'universalité des évêques rassemblés dans tous les autres conciles orthodoxes, de la bouche de notre Très Saint-Père le pape, de notre vénérable seigneur le

patriarche, ainsi que de leur collègue dans le sacré ministère, notre évêque, et enfin de la bouche de mon humilité. Car béni et glorieux est votre saint nom, ô Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Vous avez senti le caractère ecclésial de cette absolution. Toute la tradition apostolique de l'Église est convoquée pour absoudre le peuple assemblé.

Le rituel arménien est attribué au catholicos Maschdotz (9^e siècle). Mais, du moins pour ce qui se rapporte à la pénitence, il semble avoir subi une forte influence occidentale et ne doit pas remonter plus haut que l'époque des croisades; il n'est d'ailleurs pas attesté avant le 12^e siècle. Le pénitent, agenouillé à côté du confesseur, contrairement à l'usage ordinaire des Orientaux, écoute ou récite d'abord une longue formule de confession générale. Il fait ensuite l'aveu de ses péchés et le prêtre étendant la main dit :

Que le Dieu très clément ait pitié de toi et qu'il t'accorde la rémission de tous les péchés que tu as confessés et de ceux que tu as oubliés. Et moi, en vertu de l'Ordre sacerdotal, par l'autorité et le commandement de Dieu exprimé dans ces paroles : tout ce que vous aurez délié sur terre sera délié dans le ciel, je t'absous de tout lien des péchés, je t'absous des pensées, des paroles et des actes, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et je te rends aux sacrements de la sainte Église. Que tout ce que tu auras fait de bien soit pour toi une augmentation de mérite et de gloire dans la vie future. Amen.

Il ajoute souvent :

L'effusion du sang du Fils de Dieu sur la croix a libéré la nature humaine de l'enfer; c'est elle qui te libère de tes péchés. Amen.

Mais il faut signaler que les Arméniens non catholiques (grégoriens) connaissent encore, au moins dans les collèges, l'usage de la confession collective. On réunit tout le collège ou toute la classe. On récite d'abord les prières préparatoires. Puis le prêtre lit une liste des fautes et chaque enfant est alors invité à se frapper la poitrine s'il se reconnaît coupable de cette faute. L'absolution est ensuite donnée.

Cet usage existe aussi à l'heure actuelle en certains points de Grèce, mais, comme je vais le dire à l'instant, le mouvement « zoïste »⁴ souligne de plus en plus le caractère personnel du dialogue de la confession.

4. Mouvement pour la rénovation de l'Église de Grèce, animé par un groupe de théologiens ecclésiastiques et laïcs.

J'en arrive à la tradition byzantine, qui est beaucoup plus intéressante parce que beaucoup plus élaborée.

Je vous parlerai surtout de la pénitence dans l'Église de Grèce avec laquelle j'ai pu prendre contact l'été dernier, ce qui m'a permis de corroborer les informations recueillies par l'abbé Vogel, de Strasbourg, il y a quelques années, et publiées dans la *Revue des sciences religieuses* de Strasbourg en 1953. Je dirai aussi quelques mots de l'usage russe, qui d'ailleurs n'est pas extrêmement différent.

La tradition byzantine maintient fidèlement la conception pénitentielle qui s'est élaborée principalement sous l'influence de saint Basile, et qui se trouve condensée dans un ensemble d'écrits et en particulier dans un manuel pénitentiel traditionnellement attribué au patriarche Jean le Jeûneur (fin du 6^e siècle), qui doit être en fait une œuvre du 9^e ou 10^e siècle.

Ce nomocanon de Jean le Jeûneur sert de base au manuel des confesseurs, qui demeure à l'heure actuelle le seul que l'on puisse trouver sur le marché en Grèce, manuel composé au 18^e siècle par le saint Alphonse de Liguori de l'Église grecque, Nicodème l'Hagiorite, récemment canonisé par l'Église orthodoxe, et qui insiste sur le côté ascétique de la pénitence. Les notes ajoutées dans la dernière édition de 1946 soulignent encore davantage les réserves vis-à-vis des influences latines et de leur juridisme. La pénitence y est présentée avant tout comme une cure d'âme, elle suppose un dialogue.

C'est pourquoi les Grecs manifestent également leur répugnance vis-à-vis du caractère que les Latins donnent à l'exomologèse, à l'aveu, qui leur paraît revêtir chez nous de façon excessive l'aspect d'un interrogatoire judiciaire, alors que l'exomologèse a un double but : d'abord, par la honte même (*erubescencia*) qu'elle inspire, provoquer dans le pénitent le sentiment de repentir; d'autre part, amorcer ce dialogue médicinal qui permettra au prêtre d'aider le pénitent à découvrir le remède aux maladies des âmes. Vous savez combien l'ascétique orientale — tradition des Pères du désert, tradition monastique grecque, tradition syrienne de saint Ephrem, — a développé cette étude des maladies de l'âme et de leur thérapeutique⁵.

Un autre point sur lequel les Grecs se montrent réservés vis-à-vis de l'attitude latine est le caractère satisfaisant reconnu à la pénitence. Nous leur paraissions accorder une trop grande importance au rôle de l'homme et risquer de faire oublier que le

5. Voir les deux beaux livres du P. I. HAUSHERR : *Penthos, la doctrine de la componction dans l'Orient chrétien* (O.C.A., 132, Rome, 1944); *Direction spirituelle en Orient autrefois* (O.C.A., 144, Rome, 1955).

pardon nous est donné par la grâce du Christ et par les seuls mérites de sa Rédemption. Pour eux, l'épitimie a pour objet essentiellement d'amorcer la cure d'âme.

Nous rejoignons le rapport du P. Lécuyer, et en l'entendant, je pensais combien il serait important que ce qu'il nous a dit puisse être entendu par tel ou tel théologien de la Faculté d'Athènes que je connais.

Dans la pratique, on exige absolument que la pénitence, l'épitimie, soit accomplie avant que l'absolution soit donnée.

Tout récemment, un prêtre de Corinthe, appartenant à ce groupe de rénovation qu'on appelle le groupe « vie » ou « zoïste », a aménagé un petit édifice en trois parties : une salle d'attente, dans laquelle le prêtre récite les prières préparatoires — on peut dire l'Office préparatoire à la confession, qui est assez long puisqu'il comporte une litanie, la récitation du psaume 50 (*Miserere*), de plusieurs *Notre Père*, une longue prière — puis un petit cabinet dans lequel il recueille l'aveu des pénitents, le confesseur et le pénitent étant assis l'un en face de l'autre. Les Grecs manifestent peu de sympathie pour le confessionnal, estimant qu'il ne permet pas ce dialogue, cette rencontre qui est pour eux un élément indispensable. Vous n'iriez pas voir un médecin derrière une grille, sans qu'il puisse voir votre visage et sans que vous puissiez voir le sien, et dans une position aussi inconfortable. C'est déjà inconfortable de se confesser, aussi faut-il que l'on soit physiquement dans une position telle que l'aveu soit facilité, que l'on soit détendu, décontracté de manière à poursuivre son aveu. Enfin, un petit oratoire, dans lequel le pénitent va accomplir l'épitimie qui lui est donnée, — du moins si elle consiste, comme les zoïstes tendent à le proposer, en récitation de quelques prières. Le pénitent revient ensuite sur ses pas pour l'absolution. Mais c'est là un cas tout à fait exceptionnel. En règle générale, on renvoie le pénitent et on lui demande de revenir se présenter lorsqu'il aura accompli sa pénitence.

Or, ces pénitences demeurent souvent extrêmement lourdes et longues : jeûne, abstinences diverses, en particulier la xérophagie qui consiste à ne se nourrir que d'aliments secs, et cela pendant plusieurs semaines, voire pendant plusieurs mois.

Pour les fautes sexuelles, l'absolution n'est jamais accordée avant une pénitence portant sur plusieurs mois. La conséquence est qu'en fait les gens ne se confessent pas ! Il faut voir les choses telles qu'elles sont.

Quand on parle à des prêtres grecs — j'ai parlé notamment avec des membres du groupe zoïste et aussi avec des membres de l'Apostoliki Diakonia qui est le mouvement officiel suscité

par la hiérarchie pour le renouveau pastoral dans l'Église de Grèce —, ils vous disent : « Nous sommes écartelés. D'une part, il y a la tradition des saints Pères, nous ne pouvons pas la changer. Or, regardez le nomocanon de Jean le Jeûneur, regardez tous les textes des Pères. Comment pourrions-nous ne pas exiger aujourd'hui ce qui a toujours été exigé par les Pères? Et, d'autre part, nous constatons qu'évidemment les gens ne se confessent pas. »

Or, on inculque que la confession est absolument obligatoire avant toute communion. Il s'ensuit que les communions elles-mêmes sont extrêmement rares. Nous nous trouvons donc là dans un cercle vicieux, que l'Église d'Occident a connu il n'y a pas tellement longtemps, et dans lequel se débat encore à l'heure actuelle l'Église de Grèce.

Évidemment les catholiques, qui sont extrêmement peu nombreux en Grèce — mais nous les trouvons beaucoup plus nombreux dans d'autres Églises byzantines — se sont ralliés à la tradition latine; ils font assez bon marché de la tradition ancienne, estimant qu'elle n'est pas suffisamment réaliste.

En quoi consiste l'aveu? Je vous ai dit tout à l'heure les répugnances que manifestent les Orientaux vis-à-vis de tout ce qui leur apparaît comme du juridisme, comme un interrogatoire de type judiciaire. En conséquence, si on les invite à rechercher les symptômes des maladies de leur âme, on ne les prépare guère à des accusations claires et distinctes. Et quand on est amené à confesser des Orientaux, même catholiques, il faut bien dire qu'un confesseur de tradition latine est parfois assez gêné pour démêler quelque chose. Les manifestations de repentir, de contrition, autant qu'on puisse humainement en juger, sont émouvantes. Mais en fait tout ce que l'on entend se résume à : « J'ai péché, j'ai beaucoup péché. » Quand on tient un langage assez clair en face de jeunes gens, ce qui m'arrive quelquefois, on vous répond : « Je suis un salaud. » Et si vous essayez d'en obtenir davantage, on vous répète : « Mais je vous dis que je suis un pauvre type! » Il n'y a chez eux aucun souci de chercher à classer les péchés; ils ont, je dirai, physiquement horreur de cela.

Le formulaire en usage dans les Églises byzantines est beaucoup plus développé dans la tradition grecque que chez les Slaves qui ont subi l'influence latine par l'intermédiaire — en particulier chez les Russes — du Métropolitain de Kiev, Pierre Moghila, au 17^e siècle. Il n'y a pas de formule d'absolution obligatoire. Plusieurs sont proposées au prêtre, mais il peut improviser une formule d'absolution, ce qui évidemment ne va pas sans étonner ni même sans choquer quelque peu le

Latin habitué à une forme sacramentelle rigoureusement fixée.

Je dois dire que l'Église catholique n'impose pas au rite byzantin une formule d'absolution. Il en est une qui est spécialement recommandée dans les éditions romaines, mais qui n'est aucunement obligatoire. La voici :

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, qui a donné à ses divins et saints disciples et apôtres l'ordre de lier et de délier les péchés des hommes, détourne lui-même les yeux de tous vos péchés et de toutes vos fautes.

Moi, son indigne serviteur, ayant reçu d'eux le pouvoir de faire de même, je vous absous de toute excommunication, pour autant que j'en aie pouvoir et puissance et que vous en ayez besoin. Je vous absous encore de tous vos péchés que vous avez confessés devant Dieu et devant mon indignité. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Cette formule est typiquement latinisante. Elle fait horreur à des orthodoxes par l'intervention du *ego*. Cette intervention d'un homme parlant en son propre nom leur paraît intolérable.

Je vais vous lire une formule traditionnelle attestée depuis le début du 11^e siècle (Ms. Coislin 213, de 1027). Vous allez sentir la différence.

Seigneur notre Dieu, qui avez accordé à Pierre et à la courtisane la rémission de leurs péchés à cause de leurs larmes, qui avez justifié le publicain qui reconnaissait ses propres fautes, recevez aussi la confession de votre serviteur, et s'il lui est arrivé de commettre quelques péchés volontaires ou involontaires, en parole, en action ou en pensée, pardonnez-les-lui dans votre bonté, car seul vous avez le pouvoir de remettre les péchés parce que vous êtes un Dieu de pitié, de miséricorde et d'amour des hommes et que c'est à vous que nous rendons gloire, avec votre Père éternel et votre saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles ⁶.

Dans ces deux formules nous avons l'expression de deux traditions.

I.-H. DALMAIS.

6. L'abbé E. VOGEL, *art. cité*, pp. 288-289, transcrit une formule qu'un archimandrite grec lui dit employer habituellement : « Roi du ciel, envoyez la grâce de votre Esprit très saint sur votre serviteur ici présent et pardonnez les fautes qu'il a commises en paroles, actions ou pensées, purifiez son cœur, éclairez son intelligence, affermissiez sa volonté et rendez-le digne d'accomplir sur terre sa vocation. (En faisant le signe de la croix :) La grâce de l'Esprit-Saint, par l'intermédiaire de mon humble personne, vous pardonne vos péchés et vous délie. »